

Mars 2011

Bulletin communal d'informations De Thiaville sur Meurthe

BRIC A BRAC 2011



Le nouvel entre nous



Mot du Maire	2
Conseil Municipal	6
Vie du village	8
Ecole	9
Animation jeunesse	10
Lycéens Comité des Fêtes	11
Histoires	12
Jardinage	13
EDF	15-16
Ramassage des Ordures	17-18

Téléphone : 03 83 71 41 73
Dépôt légal 328/820

LE MOT DU MAIRE

Thiaville, un village comme beaucoup d'autres ? Certes NON! Il en émane un vrai caractère. Blotti harmonieusement au pied des Vosges, un charme confus s'en dégage, si perceptible, qu'un grand nombre d'entre nous a choisi d'y poser son sac ou d'y créer son nid. Son attraction continue d'ailleurs de s'exercer de part et d'autre de sa modeste emprise, orientant la majorité des élus vers une ouverture de son espace urbanisé pour accueillir de nouvelles familles, de partager avec elles sans égoïsme, notre petite parcelle, dans la limite acceptable d'une offre évaluée.

Malheureusement dans notre havre de vie commune, se sont déroulés des événements désolants, irritants, qui persistent sans que quiconque, et surtout la Justice, n'y mettent un terme immédiat pour qu'ensemble nous retrouvions toute la quiétude attendue. Quel gâchis !

Il vous est démontré, cela n'est pas ordinaire, ce qu'un groupuscule est capable d'accomplir pour faire régner une tension constante, contre tout système établi, au plus grand mépris des règles républicaines. Nous sommes exaspérés, impatients de voir s'éloigner des agissements qui font passer notre collectivité pour ce qu'elle n'est pas. Nous voulons fermement que soit mis fin au régime de « terreur », de délation prônée par des papiers infâmes qui polluent vos boîtes aux lettres. Le ras le bol est éloquent parmi tous ceux que je rencontre avec mes collègues. Ne laissons pas des professionnels de la subversion, encore suivi d'une petite bande qui s'amenuise, nous nuire plus longtemps.

Exceptionnellement, et j'espère ne plus être contraint de me prêter à nouveau à pareille corvée, je vais vous démontrer le peu de crédit qu'il faut accorder à ces « experts » de la désinformation. Ceci ne s'adresse pas bien sûr à la plupart de vous mes chers amis et concitoyens, mais aux égarés et aux perplexes qui pourraient encore, il y a de quoi, s'interroger sur l'étalement critique des torchons évoqués.

Tout d'abord sachez que les règles de gestion, de communication dans une commune sont complexes. Seuls des élus formés et expérimentés sont susceptibles de démontrer aisément la diffamation dans un texte.

L'impact troublant que produit à la longue ce genre d'influence négative m'oblige à une analyse que je vous présente sur un texte choisi parmi d'autres pour son apparente neutralité, qui est en réalité un gratiné de vice en la matière.

Allons-y sur les excédés du képi n°3, **détruit** presque systématiquement dans la plupart des foyers, mais sans l'épouiller en totalité, ce qui nous amènerait à un exercice lassant et laconique sur la médiocrité des auteurs.

Procédons donc avec 2 colonnes : à gauche le texte diffusé par les « intellectuels », à droite l'analyse formelle des divagations.

Les divagations des irresponsables	Les observations du Maire
<p><i>Le mot du citoyen : Ce n'est pas un tract. Il n'est pas contraire à la morale, aux bonnes mœurs et à la loi, etc.... on à fait le nôtre.</i></p>	<p>Dépôt légal en cours ne signifie nullement : Autorisation de diffuser, et encore moins de dénigrer ou diffamer ! Bien sûr chacun a pu remarquer l'accent porté sur le foyer rural mis à mal par une intrusion dans l'association et son influence négative, pour ne pas dire destructrice d'une structure qui est en premier lieu la nôtre. Qui parmi nous n'a pas appartenu et œuvré au foyer par le passé. Je pense encore à Marie-Claire qui serait scandalisée de cette mainmise. Le on de fin de chapitre confirme la rédaction du couple distributeur.</p>
<p><i>Persiste et signe :... Désormais, il a obtenu de son Conseil, et à huis clos... de pouvoir poursuivre ... votre serviteur... les parts communales des taxes foncières et d'habitation avaient augmenté de 5,56% dans mon cas...</i></p>	<p>Tout d'abord, le huis clos est une mesure normale pour protéger un débat délicat, ce qui est en l'occurrence une décision légitime des Conseillers et non du seul Maire. Qu'il y ait désaccord, rien d'étonnant, car il s'agit bien de défendre la commune contre des agissements. Aussi, se désigner par le terme serviteur traduit un mépris certain pour les citoyens qui donnent et qui ont tant donné à nos collectivités et à la Nation. Quant à leurs taxes en augmentations : Pas mal d'entre nous, et en particulier les membres de la commission des impôts savent que l'habitation concernée a changé de catégorie suite à un agrandissement et à des aménagements, et que par conséquent ceci n'a aucun rapport avec la tromperie énoncée et dénoncée par le Conseil. OUI, quels drôles de serviteurs !</p>
<p><i>Il ne s'en est pas vanté : Not'maire affable... Le Procureur de la République a classé sans suite les 3 plaintes.... a été attaqué en référé auprès du Tribunal Administratif par l'ASVPP... sentier d'interprétation... débaucher le club de tennis de table et de le faire venir à Baccarat....</i></p>	<p>En fait de classements sans suite annoncés : Un scoop peut être, notre couple si délicat, contrairement à leur croyance d'un délai de prescription, est bien poursuivi au soulagement quasi général, pour diffamation avec acte discriminatoire. La justice va probablement apprécier toutes leurs redondances qui exacerbent pas mal de monde dans les deux départements limitrophes. Bravo, là, ils font l'unanimité ! L'ASVPP a été déboutée par le Tribunal Administratif. Le sous titre du paragraphe est bien intitulé ! Encore là, ils ne s'en sont pas vantés!!! En passant par les sentiers d'interprétation et de découverte, une autre constatation : Hélas au fil des quelques années qu'il nous aura fallu pour la mise en place de ce projet auquel j'ai participé dès l'origine en tant que responsable et membre de l'équipe, je n'ai entendu la voix de la dite association de protection de notre nature que 2 fois, et encore quelques secondes, pour clamer qu'un de nos entrepreneur polluait les abords d'un sentier ! C'est bien maigre, quand je pense que c'est sur mon initiative personnelle qu'ils étaient conviés à s'exprimer sur nos travaux. Merci pour cette grande preuve d'honnêteté. Enfin pour la tentative de débauche du tennis de table, nous confirmons le témoignage sans appel du Président de club en personne. Vous n'amusez même plus la galerie.</p>

<p><i>Fonctionnement municipal :</i> <i>Invitations...pôle</i> <i>bijou...expositions...11</i> <i>novembres...affichage des</i> <i>convocations de Conseils municipaux</i> <i>sans caractère privé. Ce n'était pas</i> <i>écrit dessus....parc</i> <i>photovoltaïque...redevance incitative</i> <i>pour les déchets. ...</i></p>	<p>Les invitations, que se soit au pôle bijou, ou autres expositions font l'objet d'une très large diffusion de la Communauté de Communes. Avant de critiquer le travail d'information de la communauté et la prétendue rétention d'information du Maire, cessez de regarder avec regret ou envie les Képis de nos gendarmes et pompiers entre autres, pour retirer les probables œillères qui rétrécissent votre vision des affichettes et nombreuses pubs qui couvrent les événements.</p> <p>Alors, seulement pour votre curiosité tardive : Les séances du conseil municipal sont affichées régulièrement au tableau de la Mairie. Les convocations telles que la réunion de travail en commission des conseils de Raon et Thiaville revêtent par contre un caractère qui n'a rien de commun avec un conseil municipal. J'en conclus que la médiocrité des connaissances entraîne la critique qui en découle.</p>
<p><i>Ecole : Autre sujet de réflexion.... Il</i> <i>se trouve que les classes de Thiaville</i> <i>sont en voie de saturation... On ne</i> <i>sait pas faire.</i></p>	<p>Que répondre à une telle dose d'irresponsabilité et d'absurdité. La carte scolaire 2011 exige 52 élèves, 51 élèves au dernier pointage ; Cherchez l'erreur.</p>
<p><i>Eau-Déchets : L'eau doit être traitée</i> <i>pour diminuer son agressivité.</i> <i>...Vous avez sans doute reçu une</i> <i>nouvelle poubelle avec puce... Une</i> <i>réunion publique à la mairie aurait</i> <i>eu le mérite d'expliquer....</i></p>	<p>Merci La Palisse. Un conseil tout de même, arrêtez de chercher... l'eau à la rivière.</p> <p>La distribution des poubelles sous la responsabilité de la communauté de commune s'en est trouvée largement facilité par l'initiative de la Municipalité d'épauler l'opération, en particulier en percevant pour nos concitoyens ennuyés leurs bacs, parfois acheminés jusqu'à leur domicile. Une réunion d'information fut aussi programmée à la demande du maire et de ses collaborateurs au profit exclusif des Thiavillois. Vous hiberniez, ou alors votre mauvaise foi est digne du Guinness des records...peu flatteur.</p>
<p><i>Anthologie d'irrégularités : On a pu</i> <i>se procurer le compte-rendu...comité</i> <i>des fêtes... .</i></p>	<p>Une ex déléguée du Maire désavouée par un retrait de toutes ses délégations, dont celle du comité des fêtes, qui de facto, et cela depuis septembre 2009, lui enlevait toute légitimité pour siéger au comité, et voilà le travail, après avoir perdu la confiance du Maire et des élus : ELLE S'AUTO-PROCLAME Présidente, puis tente un hold-up sur la caisse du comité, objet de toutes les convoitises. Une bien mauvaise pièce dirait la critique ! Après le forfait mis en échec, les menaces ...pour tous. La loi des cumuls peut rentrer en vigueur.</p>

<p><i>Aide sociale : Les temps sont durs...A Thiaville une demi-douzaine de personnes bénéficient de la banque alimentaire de Baccarat.....CCAS....Le Maire a conclu...que l'autorisation d'aller à la banque alimentaire ne soit accordée qu'à ceux qu'il estimait y avoir droit.</i></p>	<p>Pas pour tout le monde à ma connaissance. Ce n'est pas toujours une vertu répandue de voir les plus aisés tendre la main aux plus démunis. Chacun d'entre nous peut se voir soudainement plongé dans une passe critique, être le bon samaritain ne doit pas seulement rester qu'une simple expression.</p> <p>Nous sommes encore quelques uns à pouvoir nous regarder dans une glace sans avoir à en rougir. Alors les conseils de ce type laissent perplexes pas mal de « démunis », eux savent sur qui compter ! Pour compléter, le nombre de demandeurs Thiavillois à l'aide alimentaire n'a jamais, heureusement, atteint une demi-douzaine de personnes. Ce n'est souvent qu'une aide temporaire accordée sous la seule responsabilité du Maire qui a remplacé l'assistante sociale pour déterminer l'ayant droit.</p>
--	--

Mes chers amis, restons calmes et stoïques, mais demandons à ces arnaqueurs de la démocratie de passer au large de nos boîtes aux lettres et de cesser de souiller la Municipalité en portant gravement atteinte à sa notoriété ;

Leurs délires fruits d'une bonne dose d'ignorance sont extrêmement nuisibles au fonctionnement de notre Commune. **Ils vous doivent des comptes, car la facture est dès à présent particulièrement salée.**

Bien à vous

Le Maire

ECHOS DU CONSEIL

Séance du 4 Mars 2011

1 – Huit Clos

A la demande des conseillers municipaux qui s'expriment par un vote majoritaire, la séance du Conseil s'est déroulée à huit clos. Entre autres, deux des sujets inscrits à l'ordre du jour motivaient cette décision.

2 – Règlement intérieur au Conseil Municipal

Un règlement intérieur au Conseil Municipal est adopté. Ce document est devenu indispensable pour faciliter le bon déroulement des séances, ainsi que la sérénité des débats.

3 – Travaux en forêt (programme 2011)

Les devis des travaux en forêt présentés par ONF dans le cadre de la reconstitution après tempête sont approuvés. Il s'agit de 4 dossiers de 2007 comprenant principalement des plantations et leurs protections par répulsifs ou gainages, ces actions s'inscrivant dans une gestion durable du patrimoine forestier, et de l'aménagement de la forêt.

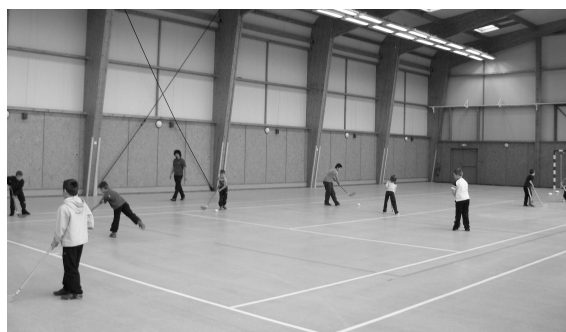
Le montant de chacun des devis s'élève à :

- 1 335,60 € HT pour la parcelle 23
- 289,80 € HT pour la parcelle 14
- 2 212,20 € HT pour les parcelles 24- 26
- 12 101,30 € HT pour les parcelles 15- 20- 29- 30- 32- 33

4 – Convention avec la CCVC

(Communauté de communes des vallées du Cristal)

La Commune met à disposition par convention avec la CCVC des moyens qui sont la grande salle sportive et la salle de restauration pour l'accueil des enfants. Ces locaux servent au repas du midi de la cantine scolaire, mais aussi à l'accueil des enfants pour des activités extra scolaires du service jeunesse de la communauté.



Changement au Conseil : M. Marcel BONTEMPS a décidé de quitter le Conseil Municipal. Sa démission entraîne une modification dans les représentations, et en particulier au SIEC (Syndicat Intercommunal d'Épuration du Clairrupt) où Dominique THIRIET, suppléant, devient titulaire.

MISE AU POINT : Fontaines du centre du village

Pour plus d'information, une histoire de fontaines...

- Fin Janvier, début février, vous avez pu remarquer une importante fuite d'eau qui inondait le carrefour rues Alsace, Côte, Moulin, Eglise.
- Les recherches entreprises nous permettaient de conclure à une fuite sur le réseau des fontaines. Le carrefour devenu dangereux avec les intempéries, nous décidons de couper l'alimentation pour éviter une formation de plaques de verglas.
- Courant février, nous nous orientons donc vers l'option, compte tenu d'une tâche qui peut s'avérer compliquée, mobilisant entièrement sur une période importante nos moyens techniques, de faire appel à l'entreprise Est-Canalisations, déjà spécialisée dans les interventions à Thiaville et qui assurera cette réparation après règlement des formalités nécessaires auprès des propriétaires de réseaux et des services de l'équipement.
- Le 7 mars, Est-Canalisations nous adresse une DICT (intention de commencer les travaux) à laquelle nous répondons dès le 8 mars.
- Une autorisation de voirie demandée est orientée vers la DITAM (équipement) le 17 mars.
- Un arrêté est promulgué par le Maire le 17 mars pour sécuriser les travaux et protéger les usagers de la route.
- Enfin, un arrêté du Président du Conseil Général autorisant une fouille sur le domaine public et définissant les techniques de remblais, est pris le 23 mars 2011.
- Les travaux ont été réalisés fin mars, nous permettant la remise en état des fontaines pour ce début de printemps.

Il est à noter que depuis ces dernières années, avec des causes diverses (secousses sismiques, vieillissement des canalisations, structures implantées à l'aplomb des conduites par méconnaissance des tracés), nous avons dû engager des travaux très importants à quatre reprises :

- section 2x2 voies jusqu'au lotissement Paradis,
- de la 1^{ère} propriété traversée par la conduite à la voirie intérieure du lotissement Paradis,
- à l'aplomb du vestiaire foot avec détournement de la conduite,

et maintenant une rupture de la conduite au carrefour.

VIE DU VILLAGE

Décès

Madame Janine CHAMPAGNE est
décédée à Nancy le 06 janvier 2011
Elle était née à Thiaville/Meurthe le
7 février 1940

Madame Michelle DIDIER est
décédée à Saint-Dié-des-Vosges le
19 janvier 2011. Elle était née à
Thiaville/Meurthe le 2 mai 1931

Monsieur Emile Georges ANCEL est
décédé à Saint-Dié-des-Vosges le 02
avril 2011.
Il était né à Raon l'Etape le 27 janvier

A leurs familles dans la peine, nous adressons nos très sincères condoléances.

NAISSANCES



Le 19 février 2011 est né à Saint-Dié-des-Vosges Noé VACHÉ
de Rémy VACHÉ et Agnès FLEURANCE domiciliés au 7 rue d'Alsace



Le 26 février 2011 est née à Lunéville Elisa Marie Sylvie FIXOT
de Michel FIXOT et Sylvie VAUNÉ domiciliés au 2 rue du Moulin.



Le 05 mars 2011 est née à Saint-Dié-des-Vosges Clara Florence LORGE
de Nicolas LORGE et Gaëlle GREUSARD domiciliés au 14 lotissement
les Hayottes.



Le 13 mars 2011 est née à Lunéville Kassydi Anaïs Dina CARPENTIER
de Kleber CARPENTIER et Pamela HOLDERBAUM domiciliés au 11 rue
de Bellevue.



Le 04 avril 2011 est né à Saint-Dié-des-Vosges Paul Bernard Jean-Paul THOMAS
de Philippe THOMAS et Emilie COUTRET domiciliés au 9 rue de l'Eglise

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

COIN DES ETOURDIS

Objets trouvés :

Une caméra de marque Traveler a été trouvée dimanche 19 février 2011 par Monsieur Marcot sur la main courante du terrain de football.

Une montre femme a été trouvée par Monsieur Chandelier devant chez lui au n°2 rue de l'Eglise.

Ces objets sont à réclamer en Mairie.

Horaire de Messe

Dimanche 24 Avril	Thiaville	10 h 30
Samedi 30 Avril	Lachapelle	18 h 00
Samedi 07 Mai	Bertrichamps	18 h 00
Samedi 4 Juin	Lachapelle	18 h 00

ECOLE DE THIAVILLE

Compte-rendu du Conseil d'école du 21 mars 2011

PPMS : les trois classes ont effectué un exercice de confinement dans la BCD le mardi 11 janvier 2011. Cet exercice obligatoire entre dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité des élèves). Les enseignantes ont expliqué aux enfants et aux personnels les raisons d'une mise en sécurité des élèves et du personnel de l'école (émanation de gaz toxiques dans la rue, rupture du barrage de Pierre Percée, problème nucléaire...).

Nous tenons à rappeler qu'en cas de mise en sécurité des élèves dans l'école, dans une situation grave, les familles ne doivent pas venir à l'école récupérer les enfants, ni encombrer les lignes téléphoniques. Toute informations importantes seraient diffusées normalement à la radio ou transmises par les autorités locales (mairie, gendarmerie,...)

Les évaluations nationales ont également été réalisées à Thiaville à la fin du mois de janvier. Les résultats sont satisfaisant pour les dix élèves inscrits en CM2.
Les CE1 passeront également une évaluation nationale courant du mois de mai.

Sortie de fin d'année scolaire.

En juin, les 3 classes participeront, dans le cadre de la découverte du patrimoine local, à Nancy à la visite de divers monuments, l'organisation et la date de cette sortie sont en cours de réflexion.

Emploi :

Madame TRUNCK Sandra a été recrutée en qualité d'ATSEM pour la classe maternelle.

Rentrée scolaire de septembre 2011

A partir de cette année 2011 l'école n'acceptera désormais les élèves qu'à partir de 3 ans.

déjections canines

Qui n'a jamais marché dans une crotte de chien au beau milieu d'un trottoir ? La faute à qui ? Aux chiens, qui ne peuvent s'abstenir de faire leur besoin aux mauvais endroits ou plutôt aux propriétaires qui ne ramassent pas les déjections de leur animal ?

Ne pas ramasser une crotte de chien est un acte d'incivisme qu'il ne faut pas seulement déplorer, mais contre lequel il faut lutter. Tout est dans l'éducation du chien, mais aussi du maître. Par négligence ou intentionnellement, trop de propriétaires de chiens laissent encore leur animal polluer nos trottoirs et nos rues.

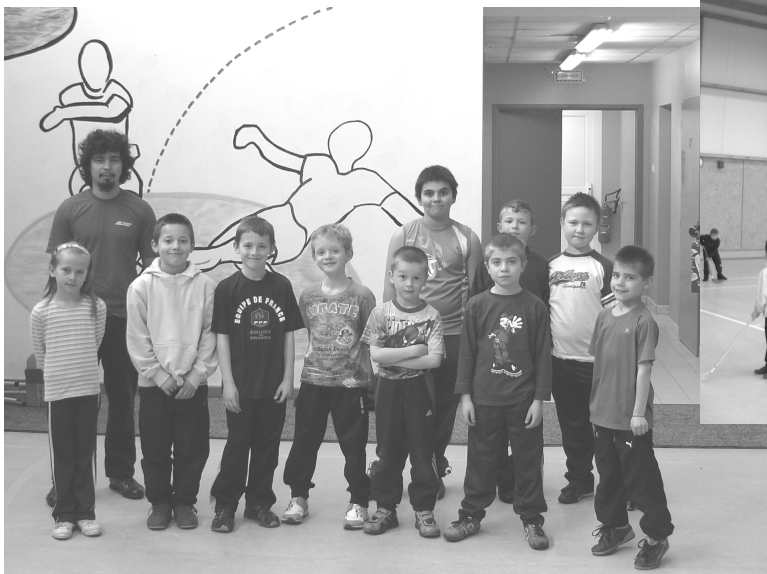


Animation Jeunesse CCVC

Depuis le mois de janvier Alexandre Sampaio employé de la CCVC encadre des groupes de jeunes de nos villages. Il intervient les mercredis de 10h30 à 12h00 à la salle des sports de Thiaville.

Une dizaine de jeunes de nos villages se retrouve pour la pratique de différentes initiations aux sports. La séance démarre par une période d'échauffement, le rappel des consignes de sécurité et l'explication des règles du jeu .

La CCVC « Communauté Communes des Vallées du Cristal » achète le matériel nécessaire à la pratique des différents sports.



LES LYCEENS PLANCHENT POUR THIAVILLE

C'est devant le constat d'absence d'éléments pour un projet concret facilitant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à la salle dite du Foyer Rural, que Michel GEORGES, Maire, et Dominique THIRIET, Adjoint, sollicitaient des lycéens et leur professeur l'élaboration d'un plan précis du bâtiment de la Mairie.

Monsieur Vauthier, le proviseur du lycée professionnel régional Louis Geisler de Raon l'Etape accueillait avec enthousiasme cette demande, qui permettait d'atteler à ce travail pratique et intéressant la classe de mention complémentaire plaquiste. C'est donc au cours de deux demi-journées de décembre que Monsieur Patrice Spreng, professeur, entraînait ses élèves à Thiaville pour effectuer les relevés du bâtiment afin d'en tracer les plans.

Finalement, le jeudi 17 mars 2011, c'est entouré des élèves du lycée, du proviseur Monsieur Vauthier, du chef de travaux Thillard et du professeur Patrice Spreng, que Michel GEORGES et Dominique THIRIET prennent officiellement possession des plans papier et d'un support électronique.

COMITE DES FETES

Le comité des fêtes de Thiaville organisera son vide grenier le dimanche 1^{er} Mai .

Nous vous rappelons qu'il est conseillé de garer votre voiture en dehors des rues de La Libération, des Vosges, de l'Eglise, de la Gare et Pierre Pierron si vous prévoyez de quitter Thiaville le dimanche 1 mai après 6h du matin, car les premiers exposants sont là dès 6h.



HISTOIRES DRÔLES

Trois jeunes secrétaires discutent à la pause des tours qu'elles ont déjà joué à leur patron.

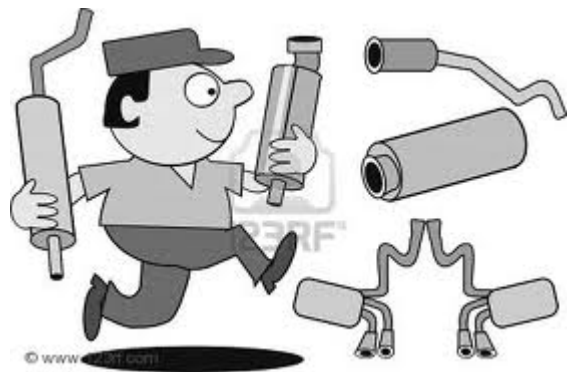
- Moi, dit la première, j'ai découpé toutes les photos dans son Play-boy, il n'a jamais trouvé qui avait fait le coup...
 - Ha! Ha! Ha! Moi, dit la deuxième, il y a quinze jours, j'ai trouvé des préservatifs dans son tiroir, et je les ai tous percés avec une épingle...
- La troisième, elle, s'évanouit.

A l'hôpital, une superbe jeune femme attend dans le couloir sur sa civière avant d'être conduite au bloc opératoire pour subir une petite intervention.

- Elle s'inquiète un peu quand même, d'autant plus que l'heure tourne...
- Un type en blouse blanche s'approche, relève le drap qui la recouvre et examine son corps nu. Il rabat le drap, s'éloigne vers d'autres blouses blanches et discute.
- Un deuxième en blouse blanche s'approche, relève le drap et l'examine. Puis il repart.
- Quand le troisième blouse blanche approche, lève le drap et la scrute, la jeune femme s'impatiente:
- C'est bien beau toutes ces auscultations, mais quand allez-vous m'opérer?
- L'homme en blouse blanche hausse les épaules:
- J'en ai aucune idée, nous on repeint le couloir.

A la porte du Ciel, un type furieux se présente devant St Pierre.

- Mais bon sang, qu'est-ce que je fais là ! hurle t-il.
- Regardez-moi: j'ai 35 ans, je suis en pleine forme, je ne bois pas, je ne fume pas, hier soir je me couche bien sagement dans mon lit et voilà que je me retrouve au ciel !
- C'est certainement une erreur!
- Eh bien ! ça n'est jamais arrivé, mais enfin je vais vérifier, répond St Pierre, troublé.
- Comment vous appelez-vous ?
- Dugommeau. Norbert Dugommeau.
 - Oui... Et quel est votre métier ?
 - Garagiste.
 - Oui... Ah, voilà, j'ai votre fiche. Dugommeau Norbert, garagiste...
- Eh bien, monsieur Dugommeau, vous êtes mort de vieillesse, c'est tout .
- De vieillesse ? Mais enfin ce n'est pas possible, je n'ai que 35 ans.....
 - Ah moi je ne sais pas, monsieur Dugommeau. Mais on a fait le compte de toutes les heures de main d'œuvre que vous avez facturées, et ça donne 123 ans.





SIGNAUX FLEURIS

On se plaint souvent... Pensons aussi, lorsqu'on le peut, à se réjouir.

Nous allons du bon côté ... du temps !

Avec la régularité d'un métronome, le discret jasmin d'hiver (*jasminum nudiflorum*) fleurit sans coup férir au début du mois de février. Ses rameaux verts au port étalé peuvent être palissés contre un mur, ou simplement entrelacés avec les branches d'autres arbustes de haie. Il n'exige aucun soin et nul ne le remarque durant l'année... jusqu'à cette éclatante et précoce floraison, qui semble faite pour proclamer le réveil prochain de la terre.

Guetter les signaux de la Nature, se réjouir des premières fleurs, font partie des plaisirs simples offerts par le jardin : il faut savoir les saisir.

Arbustes : quand les tailler ?

Chaque année, c'est la même question : faut-il tailler tel ou tel arbuste maintenant, cet été, à l'automne ? Avec l'habitude, cela devient évident (il faut quand même faire un petit effort de mémoire...), mais au début, que d'hésitations ! Alors pour manier le sécateur à coup sûr, voici un petit mémo ci-dessous pour y voir clair...

Un grand principe : Les arbustes à **floraison estivale** sont taillés au sortir de l'hiver. Cette opération favorise la pousse de jeune bois, précisément celui qui portera les fleurs dans l'été.

A l'inverse, les arbustes à **floraison printanière** (forsythia, lilas...) sont taillés APRES leur floraison (en fin de printemps). Comme ils fleurissent sur le bois de l'an passé, en les taillant en mars vous hypothéqueriez quasiment toutes vos chances de les voir porter une fleur !

Bon jardinage !

INFOS JEUNES

- Les **répliques** de tremblements de terre sont de nouvelles secousses qui ont souvent lieu quelques minutes après le séisme. Il n'y en a pas toujours, mais c'est tout de même fréquent alors, il faut rester sur ses gardes. Parfois, elles peuvent même se produire plusieurs jours ou plusieurs semaines plus tard. En anglais, on dit : "aftershocks".

- **J'appelle les secours**

Si jamais un jour, tu te retrouves dans une situation d'urgence (par exemple si quelqu'un est blessé à côté de toi et qu'il n'y a aucun adulte pour s'en occuper), il faut avoir les bons réflexes ! Essaie de trouver un téléphone et **appelle le numéro 18**. C'est le numéro des pompiers. Ils sauront quoi te dire et qui envoyer à la rescousse. Aussi, il est toujours très important de connaître son adresse par cœur pour leur dire où tu habites !

- La journée de la femme

Tous les ans, le 8 mars, c'est la journée de la femme. Elle est célébrée dans plein de pays du monde ! La première journée internationale de la femme a été créée il y a pile 100 ans. A l'époque, elle était essentielle car les femmes n'avaient pas le droit de vote et voulaient pouvoir travailler comme les hommes. Aujourd'hui, les Nations unies organisent chaque année cette journée internationale pour célébrer les accomplissements politiques, culturels, sociaux... des femmes du monde entier ! C'est aussi un moyen de rappeler à tous que les femmes ont du se battre pour avoir les droits qu'elles ont aujourd'hui et qu'**il reste encore beaucoup de combats à gagner pour avoir les mêmes opportunités et les mêmes chances que les hommes** partout dans le monde !

Chaque année, la journée de la femme a un thème précis. Aujourd'hui, c'est "l'égalité d'accès à l'éducation, à la formation et aux sciences et technologies : vers un travail décent pour les femmes".



(c) 2009 www.tibidous.com



Trouve les 7 erreurs dans le dessin de droite

Je quitte mon logement

10 jours avant mon départ.....

1

Je contacte mon fournisseur d'électricité pour l'informer de mon déménagement et je demande la résiliation de mon contrat.

2

Je contacte le fournisseur d'électricité de mon choix pour souscrire un contrat d'électricité pour mon nouveau logement.

Nota: Si j'ai accès au compteur électrique, je note les chiffres figurant sur le compteur le jour de mon déménagement, et les communique à mon fournisseur le jour de mon départ.

Je peux retrouver les coordonnées des fournisseurs d'électricité :

En consultant le site d'information pour les consommateurs d'électricité

www.energie-info.fr



ou

Ou sur le site de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie)

www.cre.fr

J'arrive dans mon nouveau logement

Il y a déjà de l'électricité dans le logement.

J'ai déjà souscrit mon contrat d'électricité pour mon nouveau logement : je peux simplement noter les chiffres du compteur électrique pour les communiquer à mon fournisseur.

Attention : Si je n'ai pas souscrit un contrat d'électricité, je dois le faire sans attendre auprès du fournisseur de mon choix. Faut de quoi, l'énergie peut être coupée à tout moment et sans préavis !

Il n'y a pas d'électricité dans le logement et j'ai un rendez vous pour la mise en service électrique de mon logement

Je dois impérativement être présent dans le logement lors du passage du technicien d'ERDF pour la mise en service de l'électricité. Faut de quoi, cette intervention ne pourra pas être réalisée, mais elle me sera facturée.

Il n'y a pas d'électricité dans le logement, et j'ai oublié de souscrire un contrat.

J'appelle immédiatement le fournisseur d'électricité de mon choix. Il me donnera un rendez-vous car un technicien d'ERDF devra intervenir. Je devrai impérativement être présent lors du rendez-vous. ERDF s'engage à intervenir sous 5 jours ouvrés.

Le relevé des compteurs électriques

Le relevé de votre compteur électrique est nécessaire pour déterminer vos consommations réelles d'énergie. Un releveur passera régulièrement.

En cas d'absence, nous vous proposons de nous communiquer vos relevés, soit :

En appelant notre serveur vocal disponible 24 h / 24 et 7 jours sur 7 au

0 820 333 433 (0.118€ par minute)

ou

En nous retournant sous 48 heures la carte auto-relevé qui sera déposée

Nous vous rappelons que le distributeur ERDF doit pouvoir accéder, au moins une fois par an, à votre compteur électrique.

Le dépannage

Dans le cadre de ses missions, ERDF a mis en place un service « dépannages » qui est à votre disposition, 24 h / 24 et 7 jours sur 7 pour toute panne sur le réseau ou branchement.

Si le problème vient de votre installation intérieure, vous devrez faire appel à un électricien.

Pour connaître le n° de dépannage, consultez votre facture d'électricité, votre annuaire téléphonique ou encore notre site <http://www.erdfdistribution.fr>

Accès à l'électricité

Mon mémo

Je déménage...

...J'emménage



ERDF - Électricité Réseau Distribution France - est une entreprise au service du public. ERDF assure la gestion, le développement, l'exploitation et la maintenance du réseau électrique.

ERDF garantit l'accès au réseau de distribution électrique à tous les utilisateurs et à tous les fournisseurs d'électricité, sans discrimination.

ERDF Région EST



www.erfdistribution.fr



Communauté de Communes des Vallées du Cristal

DECHETTERIE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
HIVER 01- 10 / 14 - 03	9h30-11h30 14h-17h		9h30-11h30 14h-17h		9h30-11h30 14h-17h	9h30-11h30 14h-17h
ETE 15 - 03 / 30 - 09	9h30-11h30 14h-18h		9h30-11h30 14h-18h		9h30-11h30 14h-18h	9h30-11h30 14h-18h

COLLECTE OM (Hebdomadaire) - SACS JAUNES (Tous les 15 jours)

AZERAILLES			ECO SAC SEM IMPAIRE		OM	
BACCARAT		OM	OM BADMENIL		ECO SAC SEM IMPAIRE	
BERTRICHAMPS				ECO SAC SEM PAIRE	OM	
BROUVILLE			ECO SAC SEM IMPAIRE		OM	
DENEUVRE		ECO SAC SEM IMPAIRE			OM	
FLIN			ECO SAC SEM IMPAIRE		OM	
FONTENOY			ECO SAC SEM IMPAIRE		OM	
GELACOURT			ECO SAC SEM IMPAIRE		OM	
GLONVILLE			ECO SAC SEM IMPAIRE		OM	
HABLAINVILLE				ECO SAC SEM IMPAIRE	OM	
LACHAPELLE		ECO SAC SEM IMPAIRE	OM			
MERVILLER			ECO SAC SEM IMPAIRE		OM	
PETTONVILLE				ECO SAC SEM IMPAIRE	OM	
REHERREY				ECO SAC SEM IMPAIRE	OM	
THIAVILLE		ECO SAC SEM IMPAIRE	OM			
VACQUEVILLE		ECO SAC SEM PAIRE			OM	
VAXAINVILLE				ECO SAC SEM IMPAIRE	OM	
VENEY		ECO SAC SEM PAIRE			OM	

Observations: **Présenter le bac OM ou le Sac jaune le soir précédant la collecte**

Maintenance Bacs Ordures Ménagères

Problème Rencontré	Interlocuteur	Procédure	N° à appeler
Serrure Défectueuse	VEOLIA	Prendre directement Rendez-vous avec la société VEOLIA chargée de la maintenance pour intervention dans le cadre du marché.	0800.00.79.32
Perte de Clés	CCVC	Appeler la Communauté de Communes pour prévoir le remplacement. Il sera effectué par le service technique et les clés refacturées à l'administré.	03.83.72.02.21
Clés cassées	VEOLIA	Prendre directement Rendez-vous avec la société VEOLIA chargée de la maintenance pour intervention dans le cadre du marché.	0800.00.79.32
Puce défectueuse	VEOLIA	Prendre directement Rendez-vous avec la société VEOLIA chargée de la maintenance pour intervention dans le cadre du marché.	0800.00.79.32
Bac cassé par le collecteur	VEOLIA	Prendre directement Rendez-vous avec la société VEOLIA pour le remplacement du bac (prélevé sur le stock de la CCVC). Le remplacement sera à la charge du collecteur. La CCVC facturera le bac à VEOLIA.	0800.00.79.32
Bac cassé par l'utilisateur	CCVC	Appeler la Communauté de Communes pour prévoir le remplacement (possibilité de faire intervenir l'assurance de l'utilisateur) VEOLIA procédera au remplacement (sur le stock de la CCVC). Le bac sera refacturé à l'utilisateur.	03.83.72.02.21
Bac cassé par un tier	CCVC	Appeler la Communauté de Communes pour prévoir le remplacement (intervention de l'assurance de la CCVC si le tier est identifié). VEOLIA procédera à la distribution d'un nouveau bac (sur le stock de la CCVC). Si le tier n'est pas identifié, le remplacement ne sera pas facturé. une plainte devra être déposée par l'administré et la CCVC.	03.83.72.02.21
Bac volé	CCVC	Appeler la Communauté de communes. Sur présentation d'un justificatif de dépôt de plainte, le bac sera remplacé par VEOLIA. Le nouveau bac sera à la charge de la CCVC	03.83.72.02.21
Remplacement du bac pour changement de composition du foyer	VEOLIA	Remplacement du bac par VEOLIA après validation du changement de composition du foyer par la CCVC.	0800.00.79.32
Déménagement hors du territoire de la CCVC	VEOLIA	VEOLIA viendra rechercher le bac puis validation par la CCVC pour la modification du rôle d'OM	0800.00.79.32
Déménagement à l'intérieur de la CCVC	VEOLIA	Conservation du bac avec modification de l'adresse dans le rôle d'OM.	0800.00.79.32